Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5

Fiche déclarative

Vous envisagez de réaliser des travaux de création ou de modification de votre installation d'assainissement non collectif ; Ces travaux sont soumis à l'obtention de l'accord du Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC).

Coordonnées du SPANC :

Commune : Communauté de Communes du Val de Somme
Adresse : 31 ter rue Gambetta Enclos de l'Abbaye - 80800 Corbie

Numéro de téléphone : 03 22 96 05 96

Coordonnées du prestataire de services pour le compte du SPANC :

I Hydra I

13 Rue du Semaphore
80800 VILLERS-BRETONNEUX
Tél. : 03 22 96 13 00
Fax : 02 32 97 02 67
Groupe LHOTELLIER
www.lhotellier.fr

Avant de réaliser les travaux, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- **Examen préalable du projet d'implantation sur la base de présent dossier renseigné**
- **Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution**

Fiche déclarative

N.B. : Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif (ANC) effectué par le SPANC ou son prestataire de services est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.
Ce contrôle est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

N.B. : Une **étude de sol et de définition de dimensionnement et d'implantation de filière** est exigée par le SPANC.
Cette information figure dans le règlement de service qui vous a été fourni

Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC ou son prestataire de services pour toute information complémentaire.

Fiche déclarative

Informations générales

Nature de la demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- ☐ d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- ☐ de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire
- ☐ d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)

Coordonnées du Propriétaire

Nom et prénom du demandeur :
Adresse :
Code postal :
Commune :
Tel :
Courriel :

Adresse du projet d'installation d'assainissement (**si différente du demandeur**) :

Code postal :
Commune :
Tel :
Courriel :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :
Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

Caractéristiques du projet

Mise en place de l'installation

Concepteur du projet (bureau d'étude, maître d'œuvre, etc)
Nom :
Tel :
Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier)- si connu
Nom :
Tel :
Adresse :

Caractéristiques de l'immeuble

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?
☐ oui ☐ non
Si oui, sera-t-il en partie conservé ?
☐ oui ☐ non
Détail des éléments qui seront conservés :

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5

Fiche déclarative

Maison d'habitation individuelle

Type de résidence

☐ principale ☐ secondaire ☐ location ☐ autre (préciser) :

Combien de **pièces principales*** la construction compte-t-elle ? :

(en cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales après travaux)*

**Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les pièces principales sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux pièces de services (cuisine, salle de bain, buanderie, etc)*

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (nbre de pièces principales= nbre d'Equivalents Habitants (EH)),
quel est le nombre retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, ect)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?
personnes

Quel est le nombre d'Equivalents Habitants retenu (si connu) ? EH

Mode d'alimentation en eau potable

☐ Adduction publique

☐Adduction privée – Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, ect) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

☐ oui ☐ non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui :

- l'ouvrage est-il déclaré ?

☐ oui ☐ non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du Code de l'Environnement, doit être déclaré en mairie.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?

☐ oui ☐ non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage des légumes destinés à la consommation humaine ?

☐ oui ☐ non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?

☐ oui ☐ non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 mètres d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

☐ oui ☐ non

N.B. : Si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

Fiche déclarative

Caractéristiques du terrain

Existence d'une étude de sol spécifique ?

☐ oui ☐ non

N. B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m^2

Surface disponible pour l'installation : m^2

Pente existante : ☐ < 5% ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10%

Terrain inondable : ☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) :

☐ oui ☐ non

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut-être nécessaire.

Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à dominante limoneuse

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :

☐ oui ☐ non

Observations (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5

Fiche déclarative

Caractéristiques de l'installation projetée

Important : La présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle	**Partie réservée à l'agent du SPANC**
Installations avec dispositif de traitement par le sol en place ou par un massif reconstitué	
Prétraitement et ou traitement primaire ☐ Bac à graisses : ☐ 200 litres (eaux de cuisine) ☐ 500 litres (toutes eaux ménagères) ☐ Autre volume : litres *N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieur à 10 m.* ☐ Fosse toutes eaux Volume : m^3 *N.B : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur* ☐ Préfiltre (décolloîdeur) Volume : m3 Est-il intégré à la fosse ? ☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas ☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) : ☐ Toilettes sèches : *Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le traitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.* Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :	Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? ☐ oui ☐ non L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ? ☐ oui ☐ non Le volume du bac à graisse est-il adapté ? ☐ oui ☐ non Le volume de la fosse est-il adapté ? ☐ oui ☐ non Le volume du préfiltre est-il adapté ☐ oui ☐ non Dispositif réglementaire ? ☐ oui ☐ non
Traitement secondaire **Epandage par le sol en place** ☐ Tranchée d'épandage Longueur = ml soit tranchées(s) x m Profondeur = m Largeur = m ☐ Lit d'épandage Surface = m^2 soit m x m Profondeur = m	Le dispositif de traitement est-il adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.…) ☐ oui ☐ non

Fiche déclarative

Epandage par un massif reconstitué

☐ Lit filtrant vertical
☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal
☐ Filtre à sable drainé

Caractéristiques valables pour les 3 filtres

Longueur = m Largeur = m
Surface = m^2 Profondeur = m

☐ Tertre d'infiltration
Hauteur = m
Longueur à la base = m Longueur au sommet = m
Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe
Fournisseur :
Surface de filtration = m^2

Installation avec d'autres dispositifs de traitement :

Filière agréée
Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :
Numéro d'agrément :
Capacité de traitement (en Equivalents-Habitants) : EH

Dispositifs annexes éventuels
☐ Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bachée = L
☐ Pompe ou système de relevage
Volume du poste = L
Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

Modalités d'évacuation des eaux usées traitées*
**Se référer au règlement du SPANC*
☐ Par infiltration dans le sol en place
☐ Via le dispositif de traitement par épandage
☐ Tranchée(s) d'infiltration/ d'irrigation barrer la mention inutile)
Longueur = ml soit tranchées(s) x m
Profondeur = m
☐ Lit d'infiltration/ d'irrigation (barrer la mention inutile)
Surface = m^2 soit m x m
Profondeur = m

Le dimensionnement du dispositif de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ?
☐ oui ☐ non

Filière réglementaire ?
☐ oui ☐ non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?
☐ oui ☐ non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
☐ oui ☐ non

Cas de rejet par infiltration :
Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?
☐ oui ☐ non

Examen préalable de la conception d'une installation d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 kg/j de DBO5

Fiche déclarative

☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière) *N.B : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau* ☐ Fossé existant : Préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) : Propriétaire/gestionnaire : ☐ Cour d'eau, mare, étang, etc : nom (si connu) : Propriétaire/gestionnaire : Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? ☐ oui ☐ non Si oui, veuillez indiquer la nature de l'exutoire de ce réseau (si connu) : ☐ Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)	<u>Cas de rejet en milieu superficiel :</u> Aucune autre solution n'est envisageable ? ☐ oui ☐ non Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ? ☐ oui ☐ non <u>Cas de rejet dans un puits :</u> Le rejet est-il autorisé ? ☐ oui ☐ non

Pièces à joindre au présent dossier technique

→Copie de l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)

→Si l'étude de définition de dimensionnement et d'implantation de la filière <u>n'a pas été réalisée</u> :
- Plan de situation au 1/25 000
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Plan d'implantation de la filière choisie (dont le plan de coupe avec points de niveau)
- **<u>Le cas échéant</u>**, l'accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel)

Engagements du propriétaire

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

▪ A informer le SPANC de toute modification de son projet

▪ A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC

▪ A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC

▪ A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux

▪ A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement

▪ A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif au JO le cas échéant 'filières agréées)

▪ A s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC

Fait à : le Signature

Conclusion du SPANC sur le projet d'installation

☐ Projet conforme à la réglementation en vigueur

☐ Projet non conforme à la règlementation en vigueur

Modifications à réaliser / Commentaires :

Fait à : le

Nom et Prénom du représentant de l'autorité compétente :

Qualité :

Signature